

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 11 juin 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST

Absents excusés : 2

Serge ARLOT
Christophe RUET

Procurations : 0

Serge ARLOT, procuration à Nicole FAURE
Christophe RUET, procuration à Gilles GUINARD

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20200618-17 : Vote des taux des Taxes locales 2020

Madame le Maire,

prenant acte de la baisse régulière et annoncée des recettes de fonctionnement, considérant qu'il y a lieu de pérenniser les capacités financières de la Commune,

propose au Conseil municipal d'actualiser les taux de Taxes locales 2020 comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation (TH)	sans objet, relève désormais de l'État
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	24,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	73,81 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, au registre sont les signatures, pour expédition conforme.

**Le Maire,
Nicole FAURE**